VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE TOURNAGE DU FILM « LF » LE 17 ET 18 OCTOBRE 2025 N° 243 / 2025 PM

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté municipal n° 231/2025 PM du 06 Octobre 2025, autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour le tournage du film « LF » les 17 et 18 octobre 2025,
Considérant qu'il convient de **modifier les horaires d'interdiction de stationnement et d'occupation du domaine public**,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article n° 1 de l'arrêté municipal n° 231/2025 PM du 06 Octobre 2025 est modifié comme suit : Les horaires initialement fixés du **" Jeudi 16 Octobre à 12h00 au Samedi 18 Octobre à 8h00 "** sont remplacés par :

" Jeudi 16 Octobre à 14h00 au Samedi 18 Octobre à 08h00 "

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 231/2025 PM du 06 Octobre 2025 demeurent **inchangées** et conservent leur plein effet.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à la société **Mon Voisin Productions LF**, à la **Police municipale**, aux **Services techniques**, à la **Gendarmerie**

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule en infraction pourra, en outre, être enlevé par la fourrière aux frais de son propriétaire.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : La Direction des Services, les Services Techniques de la Commune, la Police Municipale, la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, ainsi que la société de production bénéficiaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 13 octobre 2025

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après Télétransmission le : 14/10/2025
Publication / Notification le :